



## CUMCUM

Selon le parquet national financier « La fraude CumCum consiste pour un actionnaire étranger d'une société cotée en France à transférer temporairement, les jours qui précèdent et suivent le versement du dividende de l'entreprise, les titres qu'il détient à un établissement bancaire français », afin d'« éluder le paiement de la retenue à la source appliquée sur le paiement du dividende ». En résumé, si la pratique semble légale, son objectif, c'est-à-dire contourner l'imposition française, en fait une technique illégale. Le Code général des impôts précise, en effet, que « Sont constitutifs d'un abus de droit [...] les actes qui [...] n'ont aucun autre motif que celui d'éluider ou d'atténuer les charges fiscales normalement supportées ». Plusieurs établissements français ont été perquisitionnés en France pour une fraude évaluée à 30 milliards d'euros. Si la justice française établit effectivement des faits de fraude fiscale, les auteurs encourent jusqu'à 47 ans de prison et jusqu'à 3 millions d'euros d'amende.

## FIN DE VIE

Les 184 membres de la Convention citoyenne sur la fin de vie (lancée par le Conseil économique et social en septembre 2022) ont rendu leur conclusion fin mars. Suite aux décisions énoncées, le président de la République a annoncé qu'un projet de loi sur la question serait rédigé avant la fin de l'été. Plusieurs constats ont été faits : d'une part, l'inégalité d'accès de l'accompagnement de la fin de vie et d'autre part, l'absence de réponses satisfaisantes en cas de souffrances physiques ou psychiques. Ainsi, la grande majorité des votants s'est positionnée en faveur de l'aide active à mourir : 78% souhaitent mettre en place le suicide assisté et/ou l'euthanasie.

## OTAN

Le chef de l'OTAN, Jens Stoltenberg a annoncé l'adhésion de la Finlande à l'OTAN, 31ème pays à rejoindre l'organisation liant politiquement et militairement les pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Après 30 ans de politique de non-alignement militaire, le pays scandinave a procédé à un revirement stratégique suite à l'invasion russe en Ukraine. La Finlande ajoute une armée puissante aux forces de l'alliance : défense sur le flanc oriental (jusque-là vulnérable en cas d'attaque russe), armée forte de 280 000 militaires et riche de plus de 1 500 pièces d'artillerie. Alexandre Grouchko, le vice-ministre russe des Affaires étrangères, a indiqué que les capacités militaires russes seront renforcées sur les frontières communes entre la Finlande et la Russie.

- **Des scientifiques australiens ont présenté à Amsterdam une boulette de viande cultivée en laboratoire à partir d'une protéine vieille de milliers d'années et issue d'un mammouth laineux. Le met était exposé par la société Vow, créatrice de viande de synthèse pour alerter sur notre consommation de viande et les nouvelles alternatives pour réguler cette consommation : les viandes végétales et celles cultivées en laboratoire.**
- Après les violentes manifestations de Sainte-Soline, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a annoncé souhaiter dissoudre le mouvement d'écologie radicale Soulèvements de la terre pour « incitation et participation à la commission de sabotages et de dégradations matérielles. » Apparue dans une loi de 1936, la possibilité pour l'État de dissoudre une association a été étendue avec la loi Séparatisme de 2021.
- Depuis le mois d'août 2021, tous les mois sont déficitaires en pluie. Ainsi et selon un bilan publié le 13 mars par le Bureau de recherches géologiques et minières, les nappes phréatiques restent sous les normales avec 80% des niveaux modérément bas à très bas. Emmanuel Macron a présenté un plan visant à améliorer la gestion de l'eau en France avec comme objectif d'économiser 10% d'eau dans tous les secteurs d'ici 2030. L'un des leviers envisagés serait la « tarification progressive » de l'eau, c'est-à-dire que plus l'utilisateur consomme de l'eau, plus il paye cher son mètre cube.
- Pour la première fois de l'histoire des États-Unis, un ancien président, Donald Trump, a comparu devant un tribunal après avoir été inculpé. 34 chefs d'inculpations ont été retenus contre lui pour falsification de documents financiers. Le procureur de Manhattan accuse l'ancien Président d'avoir falsifié des documents pour cacher à ses électeurs certaines affaires pouvant le décrédibiliser. D'autres enquêtes de la justice fédérale sont menées contre Donald Trump, notamment sur son rôle dans l'assaut du capitol ou sa gestion des archives de la Maison Blanche.
- L'une des plus longues affaires françaises de terrorisme s'apprête à prendre fin au mois d'avril. 43 ans après l'attentat à la bombe contre la synagogue de la rue Copernic, faisant 4 morts, le procès va enfin s'ouvrir sans son unique accusé : Hassan Diab. Hassan Diab reparti libre au Canada après avoir bénéficié d'un non-lieu se fera représenter par ses avocats et risque jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité.
- Le 2 avril, la mairie de Paris a initié un vote pour retirer les trottinettes électriques de l'espace public. Depuis leur apparition en 2018, les trottinettes ont provoqué nombre d'incivilités et d'accidents (3 morts et 359 blessés) agaçant les Parisiens : plus de 89% ont voté pour la disparition des trottinettes. Le résultat du vote fait débat puisque seulement 7.46% des personnes inscrites sur les listes électorales se sont exprimées (environ 100 000 votants).
- La première promotion des nouveaux commissaires de justice (fusion des huissiers et des commissaires-priseurs judiciaires) sortira en 2023. C'est la loi Croissance et activité de 2015 qui a annoncé cette fusion, puis c'est en 2019 qu'a été mise en place la Chambre nationale des commissaires de justice. L'objectif de la fusion est d'étendre le maillage territorial des deux professions pour simplifier les démarches des usagers, passant de 500 professionnels à 3 700 commissaires de justice répartis sur l'ensemble du territoire.
- Le 30 mars, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une proposition de loi venant réguler l'activité des influenceurs sur les réseaux sociaux. L'objectif est de lutter contre les dérives et arnaques constatées et touchant majoritairement un public jeune. Aujourd'hui, le secteur de l'influence pèse plus d'un milliard d'euros en France, et regroupe environ 150 000 influenceurs actifs ou créateurs de contenu.